

Guy Longueau-Berthaud

Douze âmes en colère

Ce livre, autoédité, a été imprimé en France. La publication est assurée par Bookelis (www.bookelis.com) L'auteur est seul propriétaire des droits et seul responsable du contenu de ce livre.

Dépôt légal : mars 2024

ISBN : 979-10-424-3257-7

© Guy Longueau-Berthaud

Tous droits de reproduction, d'adaptation et de traduction, intégrale ou partielle réservés pour tous pays*.

* reproduction dans un but pédagogique non lucratif autorisée de bon cœur par l'auteur.

Photo de couverture :

Parc de Vigeland, Oslo, Norvège, juillet 2004. Photo personnelle de l'auteur.

Ce texte est dédié à la femme anonyme dont le vécu a déclenché l'écriture de ce texte. J'espère que celle-ci me pardonnera d'avoir rédigé cette histoire imaginaire, en écho à la sienne, si jamais elle apprend son existence.

Avant propos.

Ce texte est une pièce de théâtre, une fiction à vocation documentaire et pédagogique. A l'origine, il y a cette affaire épineuse de viol présumé, exposée dans une revue juridique. Deux procès, l'un en première instance, l'autre en appel, avaient été conclus par deux verdicts diamétralement opposés. Pourtant, les faits matériels étaient clairement établis. L'accusé avait lui-même réalisé un enregistrement vidéo de la soirée chez son ex. Cette preuve n'avait pas suffi à mettre tout le monde d'accord. Cette affaire, c'était un concentré de toutes les difficultés, et de tous les débats autour de la législation sur le viol.

La lecture de l'article m'a inspiré une idée. Présenter les délibérations d'un jury fictif, sur le modèle du film « Douze hommes en colère », de Sidney Lumet. Avec une précaution : jeter sur les faits authentiques un voile d'imagination suffisamment grand pour que les véritables protagonistes puissent se dire : clairement, malgré les ressemblances, il ne s'agit pas de nous. J'ai conservé une trame générale. La vidéo filmée par l'accusé, le fait que la plaignante est son ex, et qu'un témoin à charge a livré des confidences recueillis auprès du mis en cause. Ainsi que la violente crise de jalousie qui a précédé les faits. Pour le reste, je m'éloigne, j'invente, j'innove, par respect. Le cœur de mon sujet, ce sont les désaccords entre les jurés. Intentionnalité du crime, bénéfice du doute, séduction, manipulation, consentement... Les arguments s'opposent. La tension monte. Le doute flotte entre les mots. Certains, certaines voudraient bien ne pas avoir à choisir un camp. Pourtant, à la fin, il faudra bien.

C'est politique, la tendresse.

Blandine Lenoir, réalisatrice, dans le film Annie Colère, 2022.

La liberté, c'est de ne jamais avoir à dire qu'on est désolé.

Sidney Lumet, réalisateur, dans le film L'avocat du diable, 1993.

Les membres du jury de la cour d'assises d'appel

Les trois juges professionnels

MARC, 63 ans, président de la cour d'assises d'appel

FABRICE, 46 ans, conseiller à la cour d'appel

ZOE, 35 ans, conseillère à la cour d'appel

Les 9 jurés titulaires (tirés au sort parmi 35 jurés convoqués)

THEA, 28 ans, opératrice à mi temps dans un fast-food, doctorante en psychologie de l'environnement, 7^{ème} jurée, première tirée au sort (rôle de première jurée).

MYRIAM, 40 ans, infirmière scolaire, 22^{ème} jurée.

ANNE-SOPHIE, 41 ans, directrice du service qualité d'une entreprise agroalimentaire, 30^{ème} jurée.

THIERRY, 45 ans, artisan chauffeur de taxi, 2^{ème} juré.

KARIM, 43 ans, professeur de Français dans un collège public, 19^{ème} juré.

SABINE, 64 ans, retraitée, ancienne journaliste, 12^{ème} jurée.

JEAN-PIERRE, 69 ans, retraité, ancien gérant d'agence funéraire, 29^{ème} juré.

JESSICA, 53 ans, conductrice de car scolaire, 10^{ème} jurée.

BERTRAND, 58 ans, chargé de clientèle pour une grande chaîne d'ameublement, 15^{ème} juré

La salle de délibération, ancienne chapelle du palais de justice. Au centre se trouve une grande table, entourée de douze chaises. A droite, une urne, un code pénal, des enveloppes et des stylos, posés sur une commode. Il y a aussi un frigo et un distributeur de boissons chaudes. Une porte donne accès à des toilettes. De l'autre côté, une ouverture donne sur une autre pièce. Une horloge murale bon marché indique 17 heures 45 minutes.

Ils sont onze qui patientent debout. Au centre, Marc porte une robe rouge avec un large col d'hermine : son costume protocolaire de président de la cour d'assises d'appel. Les deux autres juges professionnels, Zoé et Fabrice, sont en robe noire. Huit jurés en costumes sobres attendent les instructions. Jean-Pierre les rejoint, sortant des toilettes. Marc attendait son retour pour retirer son manteau de président. Il apparaît désormais en pantalon noir et en chemise blanche, avec une cravate. Fabrice et Zoé retirent également leur robe noire.

MARC

Voilà, nous, les juges professionnels, nous venons d'ôter nos robes. Cela vous rappelle que nous sommes ici de simples citoyens, comme vous. Pour vous adresser à nous, n'hésitez pas à utiliser nos prénoms : c'est plus égalitaire. Allons-y, maintenant. Théa, vous êtes la première jurée, vous m'assisterez lors du dépouillement de l'urne. Prenez place à ma droite, je vous prie. Pour les autres, il n'y a pas de règle.

Marc s'assoit au centre. Immédiatement à sa droite, Théa s'installe. A côté d'elle, il y a, Zoé, Fabrice, Anne-Sophie, et le plus éloigné, Bertrand. A gauche de Marc, c'est Myriam qui s'assoit, suivie par Thierry, Sabine, Karim, Jean-Pierre et Jessica.

JESSICA

Pardon, monsieur le président, vous savez combien de temps ça va prendre, les délibérations ?

MARC

Moi, c'est Marc, Jessica. N'oubliez pas. Concernant votre question, pas d'inquiétude. On n'est pas dans une série américaine, ici. Après la discussion, pas besoin de l'unanimité, nous voterons. Donc il n'y a pas de raison que cela s'éternise. Il faut réunir au moins deux tiers des voix, soit huit, pour prononcer une condamnation. Autrement, c'est l'acquittement.

THEA

Un acquittement, ce ne sera pas supportable pour la victime.

KARIM

C'est clair, elle aura trop le seum, comme diraient mes élèves.

FABRICE

Attention, soyons précis sur les mots, Théa. Pour l'instant, Daphné est une plaignante. On ne pourra parler de victime qu'après avoir rendu notre verdict, et seulement si l'accusé est déclaré coupable.

MARC

Fabrice, Théa a le droit de s'emmêler les pinceaux. Le serment des jurés lui-même contient le mot « victime », de façon parfaitement illogique. Bien, pas d'autre question ?

THIERRY

Euh, si, moi, j'en ai une, monsieur le président. Euh, si quelqu'un n'arrive pas à se décider, au moment du vote... Est-ce qu'il pourra s'abstenir ?

MARC

Je le dis tout net, c'est non. S'abstenir, c'est botter en touche. C'est lâche. Ici, ce soir, je vous demande d'assumer